

## DECISION N° 2025-26

### **OBJET : Marché SID25T – Contrat de gestion et de conservation d’archives de l’ex SIVaTRU** - Signature

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d’un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**VU** l’offre contractuelle transmise par mail du 17 décembre 2025 par la société NOVARCHIVE Ile-de-France ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat VALOSEINE est détenteur des archives de l’ex-SIVaTRU, actuellement stockées au rez-de-chaussée de centre de tri CYRENE, situé chemin des Graviers, 78510 TRIEL-SUR-SEINE ;

**CONSIDERANT** les travaux en cours sur le site du centre de valorisation matière CYRENE ;

**CONSIDERANT** la nécessité impérieuse de procéder, dans un délai contraint, au déménagement et au stockage sécurisé de ces archives, au plus tard le 23 janvier 2026, afin de garantir leur conservation et leur sécurité ;

**CONSIDERANT** que deux sociétés spécialisées ont été sollicitées pour la réalisation de ces prestations et que l’offre présentée par la société s’est révélée plus adaptée aux besoins du Syndicat tant sur le plan technique que financier ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

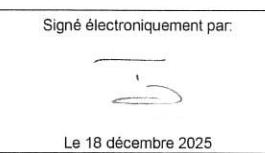
### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier le marché public n°SID25T de gestion et de conservation d’archives de l’ex-SIVaTRU, à la société NOVARCHIVE Ile-de-France sise, 22-28 Rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le N° B 380 334 433, pour une durée d’un an à compter du 20 janvier 2026, reconductible tacitement une fois et pour un montant total de 1 478,63 euros HT, soit 1 774,35 euros TTC comprenant :

- une prise en charge initiale des archives pour un montant de 995,00 euros HT ;
- une prestation annuelle de picking par année de destruction pour un montant de 265,00 euros HT ;
- une prestation de conservation annuelle, calculée au prorata temporis à compter du 20 janvier 2026, pour l’année 2026, pour un montant de 218,63 euros HT ;

ainsi que des prestations complémentaires unitaires, prévues au contrat et facturées en fonction des consommations réellement effectuées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18/12/2025  
Transmis en Préfecture et affiché le 19/12/2025



**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal